

Septième rencontre des Assistants et Conseillers de Prévention Manutention, Postures et Gestes Répétitifs



Pour la 7^e année consécutive, le CDG67 a organisé, le 24 septembre dernier, sa Rencontre des Assistants et Conseillers de Prévention. Près de 140 agents et élus se sont retrouvés au Centre Culturel de Mundolsheim pour participer à cette réunion annuelle d'information et d'échanges, confirmant l'intérêt des Assistants de Prévention du département pour cet événement.

Plusieurs intervenants se sont succédé afin de présenter les thématiques de la matinée :

- le bilan du colloque 2014 ;
- les nouveautés réglementaires et jurisprudences marquantes ;
- les manutentions, postures et gestes répétitifs avec le concours de la CARSAT Alsace-Moselle ;
- l'actualité du CDG67

De nombreux échanges avec les Assistants et Conseillers de Prévention présents ont eu lieu via des moments de « table-ronde » qui se sont tenues à la suite des sujets traités. « Ce colloque est l'occasion de se tenir informé des actualités réglementaires dans le domaine de la prévention des risques et de la sécurité au travail, c'est également un moment d'échanges entre les assistants de prévention qui n'ont pas forcément l'occasion de se rencontrer. », souligne Sébastien LUDWIG, assistant de prévention à la mairie de Châtenois. Le sujet traité de la manutention est au cœur des problématiques des collectivités territoriales : « Dans nos collectivités, nous rencontrons régulièrement des thématiques liées à la manutention. C'est pourquoi, j'ai particulièrement apprécié les interventions des ergonomes sur la prévention de ces risques. », ajoute Régis BARON, Conseiller de Prévention à la mairie d'Illkirch-Graffenstaden.

Thème principal : Manutention, Postures et Gestes Répétitifs

1. Introduction

En 2014, dans les collectivités territoriales du Bas-Rhin, **340** accidents été liés à la manutention. Ils ont engendré un total de **9758 jours d'arrêt**.

Le chiffre des déclarations de Maladies Professionnelles est plus préoccupant : pour 2014, 85 Maladies Professionnelles en lien avec les manutentions, gestes et postures ont été déclarées soit **94% de l'ensemble des Maladies Professionnelles déclarées sur l'année ! (données issues du RASSCT 2014)**.

Deux accidents particulièrement marquants liés à la manutention sont survenus en 2014 :

- un agent qui accrochait des meubles de cuisine en hauteur a ressenti une vive douleur au niveau de l'épaule droite et du coude gauche. Il en a résulté un arrêt de travail d'une durée de **113 jours**.
- un agent élaguant des saules et confectionnant des fagots a ressenti une douleur à la main droite. L'agent a été mis en arrêt pour une durée de **103 jours**.

Ce type d'accidents de travail peut mener à de longues interruptions de travail ainsi qu'à des séquelles durables et/ou irréversibles dans le temps (tendinite, arthrite ; atteinte ostéo-articulaire...). La prévention de ce risque, est un enjeu majeur pour la santé de nos agents et concerne toutes les collectivités.

2. La manutention

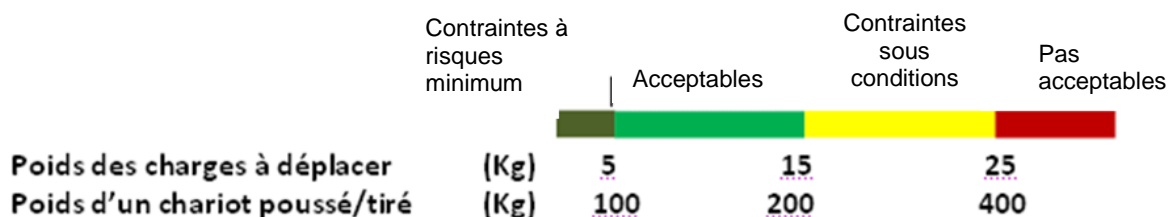
Réglementairement, on entend par manutention manuelle « *Toute opération de transport ou de soutien d'une charge, dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement, qui exige l'effort physique d'un ou plusieurs travailleurs* » Art.R.4541-2 du code du travail

C'est la norme NF X 35-109, recommandation de la CNAMTS, qui détermine les conditions de référence de la manutention :

- Transport d'une charge à deux mains
- Sur une distance maximum de 2 m
- Prise et dépose de la charge entre 0,75 m et 1,10 m
- À une fréquence d'une fois toutes les 5 minutes
- Avec retour à vide sur la même distance
- Ambiance thermique neutre, sol dur, plat et non glissant, sans obstacles
- Aucune autre contrainte

Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, un coefficient de correction (qui dans la pratique se traduira par un aménagement de poste, une aide à la manutention, une amélioration du cadre de travail...) est appliqué afin de modéliser le plus fidèlement possible la situation.

Cette norme propose une méthodologie d'analyse et une définition des valeurs seuils à ne pas dépasser lors d'une manutention de charges. Ces valeurs nous indiquent les limites pour une manutention de charges de plus de 3 kg pour une personne de 18 à 65 ans, homme ou femme, dans des conditions de référence.



Certains facteurs peuvent aggraver l'activité de la manutention :

- facteurs d'ambiance (chaud, froid, bruit, intempéries, vibrations...);
- facteurs liés à la tâche (exigence de qualité, objectifs à atteindre...).

- facteurs liés aux locaux de travail (espace exigü, sol encombré, en mauvais état ou glissant...);
- facteurs liés à la charge (poids, taille, volume, charge située ou à déposer en hauteur, en profondeur ou au sol...);
- facteurs organisationnels (cadence de travail, gestes répétitifs, stress, aléas, poste de nuit, collectif de travail...).

Une accumulation de facteurs défavorables associée à une mauvaise pratique entraînera, à court, moyen ou long terme, des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS). Ces troubles sont des pathologies multifactorielles à composante professionnelle. Ces pathologies touchent des tissus mous du corps (muscles, tendons) et s'expriment par des raideurs ou des douleurs musculaires, une perte de force ou des gênes dans les mouvements qui se traduiront par une maladresse des gestes.

3. Prévention

Il conviendra, avant toute chose, de se référer aux 9 grands principes de prévention qui régissent l'organisation de la prévention. :

- 1) Éviter les risques
- 2) Évaluer les risques
- 3) Combattre les risques à la source
- 4) Adapter le travail à l'homme
- 5) Tenir compte de l'évolution technique
- 6) Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- 7) Planifier la prévention
- 8) Donner la priorité aux mesures de protection collective
- 9) Donner les instructions appropriées aux salariés.

Divers leviers d'action permettent de répondre à ces grands principes :

- Le levier d'action **technique**. Une réflexion sur cet aspect peut se traduire par l'utilisation de plans de travail réglables en fonction de la nature et de la taille de l'opérateur, l'utilisation d'aides mécaniques adaptées au type d'activités ou l'utilisation d'équipements de protection individuels adéquats.

- Le levier d'action **organisationnel**, qui consiste à agir au niveau de la charge elle-même ou de l'organisation du travail (par l'entraide ou une meilleure répartition et alternance des tâches.) Des analyses des postes de travail permettent également d'améliorer les conditions de manutention.

- Le levier d'action **humain** est l'action directe sur le travailleur, par exemple en faisant bénéficier les agents d'une information sur les risques encourus ainsi que d'une formation adéquate aux tâches auxquelles ils sont dévolus (formation « gestes et postures » et PRAP – Prévention de Risques liés à l'Activité Physique-);



Une prise en compte de la problématique de manutention dès la phase de conception des bâtiments ou de nouveaux locaux permet de réduire grandement les risques auxquels les agents seront exposés et évitera des investissements supplémentaires par la suite.

4. Conclusion

La problématique de la manutention doit être prise en compte le plus en amont possible (dès la conception des bâtiments de travail par exemple) afin d'être le plus efficace.

Lors du réaménagement de locaux ou de postes de travail, l'intervention d'un ergonomiste aide à prendre en compte la totalité des risques auxquels les agents sont exposés et permet de rechercher toutes les solutions envisageables.

L'association des travailleurs à cette analyse des risques est indispensable, en raison de leur connaissance des situations de travail réel et des risques associés. Cela permet de mieux appréhender les contraintes subies par les travailleurs et les marges de manœuvre dont ceux-ci disposent, dans l'exercice de leur activité.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin et son service Prévention des Risques Professionnels remercient les personnes présentes lors de cet événement, ainsi que la commune de MUNDOLSHEIM pour la mise à disposition de la salle du Centre Culturel.